

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mercredi 24 janvier 2018
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil dix-huit le vingt-quatre janvier à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Christel CARPENTIER, adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE, et M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Marlyse DOULET, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, M. Nicolas MOLETTE, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET
Mme Marie-José GUILLEBERT donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN
Mme Brigitte HATTON donne pouvoir à Mme Christel CARPENTIER
Mme Myriam BOUQUEREL donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
Mme Aurore RAUCH donne pouvoir à Mme Agnès LEDUC

Absents excusés : Mme Evelyne ARONDEL, et M. Romain DEHAIS

Absents : Mme Magali GOY.

Date de convocation : 16 janvier 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gilles BLANQUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Délibérations :

01/ Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle de santé libéral ambulatoire – attribution du marché.

Par délibération en date du 15 janvier écoulé, le conseil municipal a confirmé sa volonté de réaliser un pôle de santé libéral ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville. Le projet de santé a été validé par l'ARS Normandie en novembre dernier.

Une consultation des entreprises a été organisée, en vue d'engager une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du pôle de santé. Après réception de cinq plis, analyse des offres et audition des candidats, la commission d'achat public en sa séance du 18 janvier 2018, a sélectionné l'offre la mieux-disante.

Le conseil municipal confirme ce choix et retient l'offre la mieux-disante pour ce marché décomposé en 3 tranches :

Phase 1 – tranche ferme :

Elaboration du programme détaillé et évaluation du coût estimatif du projet

Phase 2 – tranche conditionnelle :

Conception et assistance à la sélection du maître d'œuvre et des missions connexes

Phase 3 – tranche conditionnelle :

Accompagnement pendant la phase « travaux »

La tranche ferme recevra prochainement un ordre de service pour engagement la mission.
Adopté à l'unanimité.

AGENDA :

- Lundi 12 février 2018 : concours agricole du Lundi gras sur le champ de foire

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 26 février 2018 à 20h30

La séance est levée à 19h30

Fait à Cany-Barville, le 26 janvier 2018.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT